

# *Influences de la direction politique française en Hongrie au début du XIII<sup>e</sup> siècle*

GYULA KRISTÓ



C'est au milieu du XII<sup>e</sup> siècle que se montrèrent les premiers signes précis indiquant que la Hongrie s'insérait plus intensément à la vie du continent. Naturellement, le pays faisait déjà partie de l'Europe chrétienne depuis l'époque du roi saint Etienne (1001–1038), mais ses relations – excepté peut-être celles de saint Etienne lui-même – se bornaient pendant longtemps essentiellement à la Papauté romaine et aux pays voisins. Cependant, ces relations ne peuvent être considérées comme ayant un caractère périphérique car ses voisins (l'Empire romain-germanique et l'Empire byzantin) étaient au Moyen-Age des pays déterminant la politique mondiale de l'époque. Par conséquent, la Hongrie, en raison de sa position géopolitique occupait une situation centrale en Europe, l'on peut même dire qu'elle se trouvait sur la ligne de front. Ceci, peut être démontré au moins sous quatre rapports. D'une part, bien qu'elle appartînt elle-même au monde latin, elle se trouvait en bordure orientale de celui-ci, au point de contact de la chrétienté occidentale et orientale. Le refoulement de l'orthodoxie fut le résultat d'un processus de plusieurs siècles en Hongrie. D'autre part, ses frontières orientales s'ouvraient sur la steppe de l'Europe de l'Est d'où elle a souvent été menacée par des peuples nomades différents (Pétchenègues, Coumans, Tatars) aux XI<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècles. Plusieurs de leurs attaques menacèrent directement l'existence nationale de la Hongrie. Troisièmement, par son appartenance à la chrétienté occidentale, la Hongrie fut sensiblement touchée par les luttes entre le pape et l'empereur aux XI<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècles. Enfin, toujours pendant ces siècles, la route de terre des croisés menant à la Terre Sainte traversait la Hongrie, ce qui fut la source de bien des conflits. Vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, se sont présentées en grand nombre des données indiquant que la Hongrie était sortie de la région d'Europe centrale et que toute l'Europe commençait à se profiler dans son angle visuel et, qu'en même temps, l'attention des puissances plus lointaines de l'Europe se portait sur la Hongrie. La trace de tout cela est restée dans la grande politique et dans la diplomatie populaire. La Hongrie, s'est insérée premièrement, à un système d'alliance qui s'étendait sur la grande partie de l'Europe dans les années 1140, et

à la même époque, arrivèrent les nouveaux venus, les hôtes (*hospites*) de langue allemande et de langue française. Il est caractéristique qu'au cours de la deuxième croisade, le roi de France, Louis VII, qui traversa la Hongrie, était en bons termes avec le roi de Hongrie Géza II (1141–1162) et fut le parrain de son fils né à cette époque.<sup>1</sup>

Après le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, ces relations occidentales devinrent de plus en plus étroites. Dans les années 1150, le premier clerc hongrois fit son apparition à Paris pour y poursuivre des études : Luc (Lukács) sera plus tard un dignitaire de premier plan de l'Eglise, l'archevêque d'Esztergom. A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, il y avait déjà beaucoup de clercs hongrois à Paris et à Orléans, directement à l'instigation du roi de Hongrie Béla III (1172–1196) et, à leur retour en Hongrie, ils occupèrent de hautes fonctions ecclésiastiques et devinrent évêques. Béla III fut le premier roi de Hongrie dont les deux épouses étaient d'origine française. La première femme de Béla était Agnès de Châtillon, fille de Raynald de Châtillon, un croisé, et de Constance, princesse d'Antioche ; il s'était fiancé avec elle durant son séjour à Constantinople et l'amena d'Antioche en Hongrie. Sept enfants naquirent de leur mariage, dont deux futurs rois de Hongrie, Imre (1196–1204) et András II (1205–1235). La deuxième femme de Béla III était Marguerite, issue de la famille des Capet, fille de Louis VII, qui était déjà passé par la Hongrie.

Après la mort de son premier mari, le prince héritier anglais Henri, Marguerite était retournée en France et vivait à la cour du roi de France, Philippe Auguste II. C'est de là que Béla III l'amena en Hongrie. La présence des deux reines françaises dura en tout 25 ans en Hongrie, car Agnès était venue en Hongrie avec Béla III en 1172, et Marguerite était rendue en Terre Sainte après la mort de son mari hongrois en 1197. L'influence française exercée sur la Hongrie fut aussi renforcée par la pénétration des cisterciens. Béla III fonda cinq monastères cisterciens, dans lesquels il appela des moines de France. En 1183, l'abbé de Cîteaux et celui de Paris séjournèrent en Hongrie. Anonymus, étudiant dans une université française (peut-être à Paris) et un de ses compatriotes hongrois inconnu introduisirent, sous l'influence française, le genre de la geste romanesque en Hongrie. Des architectes virent aussi de France, qui réalisèrent et répandirent l'art gothique en premier lieu sur les constructions de Béla III à Esztergom. Le rôle de l'ordre des cisterciens fut aussi important dans la diffusion des types de bâtiments et des spécificités du style de la Bourgogne.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Pour tout cela, voir Gy. Kristó, *Histoire de la Hongrie Médiévale*. Tome I. Le temps des Arpads. Rennes 2000 ; F. Makk, *The Árpáds and the Comneni. Political Relations between Hungary and Byzantium in the 12<sup>th</sup> Century*. Budapest 1989.

<sup>2</sup> G. Asztrik, *A magyar-francia királyi udvar középkori kapcsolatai*. [Les relations médiévales des cours royales française et hongroise.] Budapest 1944 ; I. Sôtér, « *Magyar-francia kapcsolatok* » [Relations hungaro-françaises.]. Budapest 1946 ; I. Sz. Jónás-E. Marosi, *Francia-magyar kapcsolatok* [Relations franco-hongroises] in Réd. en chef Gy. Kristó. Sous la direction de P. Engel-F. Makk, *Korai Magyar Történeti Lexikon* (9–14. század). Budapest 1994, 225–226 ; Gy. Kristó, *A történeti irodalom Magyarországon a kezdetektől 1241-ig*. [La littérature historique en Hongrie du début jusqu'à 1241.] Budapest 1994, 44–73.

Jusqu'à ces derniers temps, il était pourtant peu connu que les influences françaises exercées sur la Hongrie n'avaient pas pris fin avec le XII<sup>e</sup> siècle, mais qu'elles y avaient survécu et au début du XIII<sup>e</sup> siècle, elles s'étaient manifestées dans d'autres domaines. Des traces indiquent qu'András II, avant son avènement au trône, et, plus tard, en tant que roi, était entouré d'évêques qui avaient étudié en France. En tant qu'évêque de Várad, Elvin, qui avait été envoyé en France par Béla III pour étudier la musique, soutenait András contre Imre, et Jacques (Jakab), qui avait aussi étudié en France, fut évêque de Vác pendant la première moitié du règne de András II. Jusqu'à présent, à la série des influences françaises de divers ordres il manquait celles qui étaient de caractère politique, celles qui auraient pu être signalées à l'attention d'András II par des clercs ayant fait leurs études en France. La reconnaissance de ces influences a été rendue difficile par la circonstance que la principale ligne de force de la politique de András II était tout à fait opposée aux intentions de Philippe Auguste II. Ce dernier considérait comme sa tâche la plus importante le renforcement du pouvoir royal, l'augmentation des domaines royaux, l'accroissement des revenus royaux.<sup>3</sup> En revanche, András II fit exactement le contraire à partir de 1205, mais surtout à partir de 1208 il donna en fief des terres royales à une cadence accélérée, contre des services antérieurs, c'est-à-dire sans contrepartie ultérieure. Étant donné que les revenus du roi de Hongrie étaient dus aux terres royales étendues et, en ce qui concerne leur caractère, ils étaient domaniaux, c'est-à-dire qu'ils appartenaient au souverain en tant que seigneur foncier, les concessions de terre réduisirent considérablement les revenus royaux. Cette politique de deux types, l'une étant radicalement différente de l'autre, dissimulait le fait que – malgré la pratique politique hongroise allant dans le sens opposé des processus réalisés finalement en France – le roi András II fit, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, une tentative pour instaurer en Hongrie des exemples français, surtout dans le domaine de la direction politique.<sup>4</sup>

Il faut tout d'abord y voir le rapprochement qu'on peut observer entre Philippe Auguste II et András II concernant leur rôle historique. Quant à Philippe Auguste II, dans l'historiographie française contemporaine figurent des expressions novateur,<sup>5</sup> grand roi réformateur,<sup>6</sup> et concernant ses mesures, l'on y trouve l'expression révolution du roi de France.<sup>7</sup> Les mêmes expressions conviennent exactement à András II. À l'inverse des rois de Hongrie, qui voulaient réaliser les changements de manière qu'ils appelaient à suivre les ancêtres, lui-même se disait consciemment créateur d'une nouvelle politique, car il l'appelait « nouvelles institutions » (*nove instituciones*) et, que justement, il soulignait qu'il allait changer

<sup>3</sup> D. Barthélemy, *L'ordre seigneurial. XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle*. Nouvelle histoire de la France médiévale 3. Paris 1990, 244-252.

<sup>4</sup> Gy. Kristó, « II. András király új intézkedései » [Les « nouvelles mesures » du roi András II] *Századok* 135 (2001), 282-283.

<sup>5</sup> G. Bordonove, *Les Rois qui ont fait la France. Philippe Auguste le Conquérant*. Paris 1993, 129.

<sup>6</sup> G. Sivéry, *Philippe Auguste*, Paris 1993, 129.

<sup>7</sup> M. Bourin-Derruau, *Temps d'équilibres, temps de ruptures. XIII<sup>e</sup> siècle*. Nouvelle histoire de la France médiévale 4. Paris 1990, 186.

« l'état gardé intact depuis longtemps de son pays ». <sup>8</sup> Autrement dit, les expressions « novateur », « roi réformateur » sont aussi valables pour lui et, à son propos, on peut aussi parler sans exagérer de révolution. Le caractère révolutionnaire de sa politique est souligné et éclairé avec précision par le fait qu'il ne voulait rien d'autre qu'entreprendre en substance la cessation <sup>9</sup> des principes gouvernementaux du fondateur de l'Etat, le roi Etienne vénéré comme un saint depuis 1083, pourtant, à partir de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, on avait l'habitude de ramener tous les droits et tous les privilèges à Saint Etienne en Hongrie. Pour changer ceci, András II avait besoin de pas mal de courage, et la tentative de changement passait pour une action révolutionnaire. De surcroît, non seulement l'action fut révolutionnaire, mais également le rythme. Pendant une décennie (1208–1217), il réussit à porter un grand coup au système gouvernemental de deux cents ans en Hongrie, dont les piliers étaient ébranlés et par endroits formellement pliés.

Tandis qu'András II s'employait à réaliser la politique inverse à celle de la France, dans le détail, il mettait justement en valeur le modèle français que ses prélats ayant fait leurs études en France lui avaient transmis. En ce qui concerne la direction politique, il s'employait à emprunter plusieurs types d'exemples. Parmi ceux-ci, il est remarquable, que, pendant la première moitié de son règne, de nouvelles dignités de la cour jusqu'alors inconnues se furent présentées en Hongrie. Le bouteiller en 1209, l'argentier en 1214, l'écuyer tranchant et l'écuyer en 1217 figurent dans une charte royale authentique. <sup>10</sup> Tout cela avait sans aucun doute pour conséquence la restriction de la sphère d'activité des dignités existantes jusqu'alors en Hongrie (le palatin et le juge du pays, *judex curiae*). On peut mettre cette mesure en parallèle avec la mesure prise par Philippe Auguste II en 1191, mesure grâce à laquelle il a supprimé la dignité de sénéchal dotée d'un pouvoir extrêmement grand, et sa place fut occupée par de fonctionnaires nouveaux disposant de moins de compétences. <sup>11</sup> Ces derniers remplirent leurs fonctions conformément à la volonté du roi et se montrèrent absolument fidèles au souverain. Les nouvelles fonctions ainsi créées sous les noms anciens, remplissaient de nouvelles tâches. Ainsi, le connétable (ancien grand écuyer) obtint d'importantes attributions militaires, le bouteiller (maître échanson) reçut un rôle important dans la direction des finances. En Hongrie, nous ne connaissons parmi les quatre nouveaux fonctionnaires de la cour que la fonction d'argentier du roi, qui s'occupait, pour l'essentiel, de l'activité économique.

En ce qui concerne la compétence réelle des trois autres fonctionnaires, nous n'avons pas de connaissances sûres. Nous pouvons difficilement imaginer que leur rôle se réduisait à goûter les boissons ou les nourritures arrivées jusqu'au roi, ou bien qu'ils étaient les chefs du personnel domestique restreint, remplissant ex-

<sup>8</sup> F. Knauz, *Monumenta ecclesiae Strigoniensis*. Vol. I. Strigonii 1874, 216.

<sup>9</sup> Gy. Kristó, « Modellváltás a 13. században » [Changement de modèles au 13<sup>e</sup> siècle.] *Századok* 135 (2001), 480.

<sup>10</sup> Á. Nógrády, « 'Magistratus et comitatus tenentibus' II. András kormányzati rendszerének kérdéséhez » [A propos du problème du système gouvernemental de András II] *Századok* 129 (1995), 179–180, 164.

<sup>11</sup> J.-F. Lemarignier, *La France médiévale: Institutions et société*. Paris 1970, *passim*.

clusivement de telles sortes de services à la cour. Tout porte à croire que, dès le début, ils comptaient parmi les hauts dignitaires. Pour tout cela, ils jouissaient d'un revenu considérable, car la personne ayant perdu son poste de bouteiller fut dédommée par András II en 1217 avec 300 marks par an,<sup>12</sup> ce qui équivalait à la recette annuelle de dix fiefs de chevalier de Naples.<sup>13</sup> Étant donné que les dignitaires de la cour français étaient payés, András II essaya aussi d'introduire cette pratique. Un autre fait dit aussi l'importance des dignités : trois des quatre dignitaires accompagnèrent András II à la cinquième croisade en Terre Sainte en 1217. Le fait que ces fonctions soient nées sous l'inspiration française est aussi imaginable, car deux d'entre eux figuraient comme *senescalcus* (sénéchal) et *marescalcus* (maréchal) dans le diplôme royal hongrois rédigé en Terre Sainte.<sup>14</sup> Nous devons donc considérer les nouveaux dignitaires comme des membres laïques du corps consultatif du roi. Le cercle restreint des dignitaires dirigeants, cercle auquel appartenaient les personnes remplissant ces fonctions, commença à être appelé justement à partir de cette époque en Hongrie, sous une désignation collective : barons (*barones*). En 1203, le roi Imre, dans sa lettre écrite au pape Innocent III, mentionna, en parlant des croisés français, l'expression « barons de France » (*barones Francie*).<sup>15</sup> C'est la datation la plus ancienne du mot baron en Hongrie. Le groupe de mots *barones Francie* peut aussi désigner l'origine du mot baron, et peut signaler que ce mot est passé de France dans le bas latin de Hongrie au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Après 1203, le mot baron peut être repéré à la prochaine occasion en 1216 en Hongrie,<sup>16</sup> et est à partir de cette date, employé continuellement. C'est l'usage français qui servit de modèle, car Philippe Auguste II – surtout au début de son règne – déclarait souvent qu'il décidait selon le conseil de ses barons (*baronum consilio*) et qu'il suivait les conseils de ses évêques et de ses barons (*episcoporum et baronum nostrorum usi consilio*).<sup>17</sup>

András II emprunta aussi l'exemple français lorsqu'il mit sur pied le nouvel organisme de l'administration des revenus royaux. Jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle, les souverains de Hongrie ne devaient pas faire face à un tel défi, car la plupart des revenus dus au roi étaient identiques aux revenus auxquels le roi avait droit en tant que le plus grand seigneur foncier du pays, et c'est l'administration d'État qui les a encaissés. Le recensement des revenus de la Hongrie lié au nom du roi Béla III (père de András II) fait mention d'une série de recettes domaniales (c'est-à-dire qui revenaient au roi selon le droit seigneurial) perçues par les dirigeants

<sup>12</sup> R. Marsina, *Codex diplomaticus et epistolaris Slovaciae*. Vol. I. Bratislavae 1971, 173.

<sup>13</sup> Nógrády, « *Magistratus et comitatus* », 179–180.

<sup>14</sup> A. Theiner, *Vetera monumenta historica Hungariam sacram illustrantia*. Vol. I. Romae 1859, 14.

<sup>15</sup> G. Wenzel, *Árpádkori új okmánytár. Codex diplom. Arpadianus continuatus*. Vol. VI. Pest 1867, 239.

<sup>16</sup> *Hazai okmánytár. Codex diplomaticus patrius Hung.* Vol. VI. Budapest 1876, 11.

<sup>17</sup> J. W. Balduin, *Philippe Auguste et son gouvernement. Les fondations du pouvoir royal en France au Moyen Âge*. Paris 1991, 67–68.

locaux de l'administration royale, les régisseurs, qui en avaient leur part.<sup>18</sup> Mais dès que András II privatisa outre mesure les domaines royaux, les revenus seigneuriaux qui lui étaient dus, diminuèrent bien que le budget de l'État royal reposât sur ces revenus depuis le roi Saint Etienne. Pour compenser les revenus perdus, András II fut obligé de chercher de nouvelles recettes. Ce fut András II qui, le premier, établit en Hongrie la collecte (*collecta*), qui, malgré son nom, était un impôt en argent régulièrement établi et perçu. C'est aussi en 1217 que nous rencontrons pour la première fois le droit de douane appelé quatre-vingtième (*octogesima*) qui concernait une quatre-vingtième partie de la valeur en espèces des marchandises figurant dans le commerce extérieur. En 1215, le trentième (*tricesima*) fit son apparition, qui était perçu dans les territoires intérieurs du pays, dans les villes. C'est également András II qui institua le premier des taxes sur l'opération de change (le gain [lucre] de la Chambre, *lucrum camere*), car l'argent hongrois, souvent changé et manipulé, était accepté à contre-cœur par les sujets. Il augmenta les revenus dus au roi provenant du droit de la frappe des monnaies et de la vente du sel.<sup>19</sup> À la suite des mesures prises par András II, les revenus qui lui étaient dus selon le droit seigneurial et souvent rendus en nature (domaniaux) furent donc remplacés par les revenus régaliens encaissés en argent selon le droit royal. Pour gérer tout cela, l'administration dispersée des régisseurs était déjà complètement insuffisante.

Les réformes financières de Philippe Auguste II furent menées entre 1191–1203.<sup>20</sup> Le roi de France confia les affaires financières aux Templiers et ordonnait, plusieurs fois l'an, de contrôler, l'arrêté de comptes des domaines royaux, les comptes royaux représentant cet état étaient conservés du début du XIII<sup>e</sup> siècle (de 1202–1203). Par conséquent les ressources matérielles (les recettes en argent) de Philippe Auguste II doublèrent. Cela lui permit d'augmenter sa force armée et il en résulta qu'il triompha des Anglais et des Allemands dans la bataille de Bouvines en 1214. Voyant cela, András II aurait pu croire que lui aussi devait suivre cette route et que la réussite lui serait assurée. Bien que l'exemple concret ne pût être instauré en Hongrie (car, il y avait ici très peu de représentants des Templiers), il réalisa le principe et créa une institution spécifique pour la gestion des affaires financières. Ce cadre d'organisme était le système de la ferme générale. Le roi donna en bail les revenus royaux aux Juifs et aux Musulmans connaisseurs en finances, qui signèrent un accord en un seul paiement avec le roi. Au début (sous András II), il y avait une chambre centrale des monnaies et de la gabelle, qui avait à sa tête un fermier général juif ou musulman, mais plus tard l'organisme se décentralisa et s'étendit à d'autres revenus royaux (douane, industrie minière). Bien que les premiers fermiers généraux connus de nom ne figu-

<sup>18</sup> III. Béla magyar király emlékezete. [Souvenir du roi de Hongrie Béla III.] Sous la direction de Gy. Forster. Budapest 1900, 139–140.

<sup>19</sup> Gy. Kristó, *Magyarország története. Előzmények és magyar történet 1242-ig.* [Histoire de la Hongrie. Antécédents et histoire hongroise jusqu'en 1242.] Vol. 2. Réd. en chef Gy. Székely, Sous la direction de A. Bartha. Budapest 1984, 1278–1279.

<sup>20</sup> Balduin, *Philippe Auguste*, 71–89. ; G. Sivéry, *Les Capétiens et l'argent au siècle de Saint Louis. Essai sur l'administration et les finances royales au XIII<sup>e</sup> siècle.* Paris 1995, 24–29.

rassent dans les chartes que vers 1230,<sup>21</sup> l'organisme fut déjà formé dans les années 1210. Cela fut démontré par le fait que dans la Bulle d'or de 1222, on voulait y remédier en tant que précédent préjudiciable : « Que les nobles du pays soient fermiers généraux des chambres des monnaies et de la gabelle ainsi que douaniers, et non pas des Musulmans et Juifs ». <sup>22</sup> La décision concrète de András II s'opposait à la définition du concile de Tolède (1217) selon laquelle un Juif ne pouvait être admis aux fonctions publiques,<sup>23</sup> et en même temps, elle ne devint jamais populaire car la cupidité des fermiers généraux touchait défavorablement les seigneurs fonciers de Hongrie.

Touchant la direction politique, les réformes opérées sur le modèle français de András II, ne donnèrent pas de résultats concrets, et le succès qui suivit les mesures de Philippe Auguste II, ne fut pas obtenu en Hongrie. Il y avait également des causes objectives et subjectives au même degré de cel. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, la Hongrie n'était pas assez mûre à ce qu'on remplaçât complètement le système des recettes domaniales par les revenus régaliens. Il est caractéristique que, seulement cent ans plus tard, au temps de Charles Robert de la maison d'Anjou (1301–1342), se présentèrent les conditions pour cela,<sup>24</sup> et que c'est à cette époque-là que se produisit le passage réel, comme une percée du front, aux revenus régaliens ; les revenus seigneuriaux du roi n'avaient apendant pas encore disparu complètement. Les circonstances dans lesquelles le pouvoir royal ferme descendit la pente en Hongrie au début du XIII<sup>e</sup> siècle, et dans lesquelles il perdit du terrain à une cadence de plus en plus accélérée ont provoqué une réaction contre les projets de bonne foi de András II. Lorsque András II libéré le génie enfermé dans la bouteille d'un pouvoir royal trop fort, ce génie mena une existence indépendante et il fut impossible de l'enfermer de nouveau. En Hongrie, les réformes de direction politique introduites selon les modèles français – contre leurs intentions originales – ne purent pas servir la modernisation du pays. Un élément subjectif : à la tête des chambres, il y avait des Juifs et des Musulmans, ce qui rendait à priori inacceptable cet organisme pour la grande majorité de la société hongroise. En même temps, de manière singulière, les réformes gouvernementales (élargissement de l'ensemble des fonctionnaires de la cour, établissement de nouveaux impôts, le nouvel organisme de l'administration des recettes royales en argent) ne furent pas victimes de la politique somme toute avortée de András II, car elles subsistèrent et survécurent non seulement à András II, mais aussi au XIII<sup>e</sup> siècle et au Moyen-Age finissant ; elles faisaient partie intégrante de l'administration d'Etat hongroise.

<sup>21</sup> B. Weisz, « Zsidó kamaraispánok az Árpád-korban » [Fermiers généraux juifs à l'époque de la dynastie arpadienne.] in Sous la direction de S. Homonnai-F. Piti-I. Tóth, *Tanulmányok a középkori magyar történelemről*. Szeged 1999, 151–161.

<sup>22</sup> *De bulla aurea Andreae II regis Hungariae, MCCXXII*. Edd. L. Besenyei – G. Érszegi – M. Gorlero, Verona 1999, 28.

<sup>23</sup> Gy. Kristó, *Magyarország története*, 1340.

<sup>24</sup> B. Hóman, *A Magyar Királyság pénzügyei és gazdaságpolitikája Károly Róbert korában*. [Les finances et la politique économique du Royaume de Hongrie à l'époque de Charles Robert.] Budapest 1921.